

## chapitre 8 : Contrôle social et déviance

### 8-3 : Comment mesurer le niveau de délinquance ?

#### A° la confrontation des données :

Chaque société définit les comportements qui doivent être considérés comme des infractions, interdits pas la loi et faire l'objet de sanctions. L'enregistrement des actes de délinquance par les statistiques institutionnelles est donc sous l'influence de la loi.

La police, la gendarmerie et la justice ont par ailleurs un impact sur la mesure de la délinquance : en effet l'orientation de leurs activités peut les amener à enregistrer davantage certaines d'infractions plutôt que d'autres. Par exemple, la priorité donnée à la lutte contre l'immigration clandestine va mécaniquement gonfler les chiffres correspondant à cette infraction.

Mêmes si elles ne garantissent pas de comptabiliser toutes les victimes, les enquêtes de victimisation ou de délinquance « auto déclarée » permettent de tenir compte de donnée écartées par les statistiques policières, telles que les infractions n'ayant pas fait l'objet de plaintes ou n'ayant pas été résolues ; C'est pourquoi ces enquêtes enregistrent une délinquance supérieure à celle mesurée officiellement. Cet écart, semble attester de l'existence d'un chiffre noir de la délinquance. Signifiant que la délinquance réelle est bien plus apparente. Néanmoins ; si les écarts sont assez significatifs, ces différentes mesures de la délinquance font apparaître des tendances très souvent convergentes ( baisse des atteintes aux biens, hausses des atteintes aux personnes.

#### B° La démarche du sociologue :

Le sociologue doit faire le deuil d'une mesure parfaite de la délinquance et plutôt s'engager à multiplier croiser les sources statistiques et les recherches afin dévaluer le plus rigoureusement possible un phénomène somme toute complexe.

Pour commencer, il doit à tout prix éviter de se laisser influencer par les idées reçues et les discours moralisateurs présents dans la société et parfois spectaculairement dans les médias .Il doit ensuite prendre en compte ma manière dont la loi fait évoluer la définition des infractions.

Il doit également tenter de mesurer l'impact des activités policières et judiciaires sur les constatations et les dépôts de plainte qui influent au final sur l'inégale visibilité des différents types d'infractions. Il doit enfin démasquer les éventuelles tentatives du

pouvoir politique de faire une utilisation déformante des statistiques pour justifier une politique ou prouver son efficacité.